



Garde d'enfant si éloignement géographique

Par Julia630

Bonjour,

Je vivais à Marseille avec mon conjoint (pacs) et nos 2 enfants. Ce dernier a toujours voulu revenir vivre à Toulouse. Je n'étais pas d'accord donc il m'a mis un ultimatum : je le suis où il part sans moi... j'ai cédé. Il a encore son travail à Marseille ou il se déplace 3 jours par semaine. Moi je suis en congé parental car je n'ai pas voulu quitter mon poste marseillais au cas où...

Aujourd'hui nous sommes à Toulouse depuis 4 mois. Ma fille de 3 ans et demi y est scolarisée, et je Garde mon fils de 10 mois à la maison.

Le couple ne va plus.

Je souhaite quitter le papa et retourner vivre à Montpellier où j'y ai toute ma famille et mes amis qui me seront d'une aide et d'un soutien inestimable. .

Je souhaite évidemment ne pas perdre la garde de nos enfants et je me demande ce qu'un juge pourrait décider si nous devons passer devant un JAF.

Est ce que je dois retourner travailler à Marseille ? Ou est ce que je peux revenir auprès de ma famille et trouver un travail dans ma région ?

D'avance merci pour votre aide

Par vivi2501

Avez-vous dit à votre mari que vous souhaitez demander le divorce ? Si ce n'est pas le cas, comment va t-il réagir en l'apprenant ? Pourrait-il réagir avec violence (verbale et/ou physique) à votre rencontre ? Heureusement que vous avez gardé votre travail, vous allez pouvoir retrouver votre autonomie financière et retourner à Marseille, près de votre famille et vos ami-e-s